## CHOMAGE INDEMNISE OU NON INDEMNISE SITUATION AU 30 JUIN 2014

Fin juin 2014, le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi s'établit à 5 087 400, soit une augmentation de 4,5% en un an. Parmi ceux-ci, les effectifs non indemnisés progressent de +7,9% et les effectifs des indemnisés de +1,5%.

Le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi (cf. encadré) a augmenté sur un an de 4,5% pour s'établir à 5 087 400 personnes fin juin 2014.

A cette même date, le nombre de chômeurs indemnisés est de 2 609 200 (+1,5% sur un an), celui des chômeurs non indemnisés est de 2 478 200 (+7,9% sur un an).

Parmi les chômeurs indemnisés à fin juin 2014, 2 101 700 le sont au titre de l'Assurance chômage, soit 0,3% de plus qu'un an auparavant, et 507 500 au titre de la Solidarité (Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation Équivalent Retraite et Allocation Temporaire d'Attente, allocations du Fonds de professionnalisation et de solidarité), soit 6,4% de plus sur un an.

Tableau 1 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés

	juin-13	juin-14	évolution
Chômeurs indemnisés	2 571 700	2 609 200	1,5%
dont:			
Assurance chômage	2 094 700	2 101 700	0,3%
Solidarité	476 900	507 500	6,4%
Chômeurs non indemnisés	2 297 000	2 478 200	7,9%
Ensemble (potentiel indemnisable)	4 868 600	5 087 400	4,5%
Proportion de chômeurs indemnisés	52,8%	51,3%	-1,5 point
dont:			
Assurance chômage	43,0%	41,3%	-1,7 point
Solidarité	9,8%	10,0%	+0,2 point

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de demandeurs d'emploi indemnisés parmi ceux inscrits à Pôle Emploi et potentiellement indemnisables est de 51,3% en juin 2014. Elle était de 52,8% en juin 2013. Pour l'Assurance chômage, cette proportion est de 41,3% (-1,7 point par rapport à juin 2013) et de 10,0% pour les indemnisés relevant du champ de la Solidarité (+ 0,2 point en un an).



Le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté entre juin 2013 et juin 2014 quelle que soit la catégorie (+2,5% pour la catégorie A, +3,2% pour la catégorie B et +4,5% pour la catégorie C). Ces augmentations marquées sont cependant compensées par la très forte diminution du nombre de dispensés de recherche d'emploi (-40,0% sur un an).

Le nombre de chômeurs non indemnisés est en hausse également sur un an pour l'ensemble des catégories : +6.6% pour ceux inscrits en catégorie A, +7.3% pour la catégorie B et +10.5% pour la catégorie C.

Tableau 2 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par catégorie

		juin-13		juin-14		
Catégorie de DEFM	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
A	1 756 000	1 309 500	57,3%	1 799 900	1 396 200	56,3%
В	324 900	285 700	53,2%	335 300	306 500	52,2%
C	240 600	701 800	25,5%	251 500	775 500	24,5%
total A, B, C	2 321 500	2 297 000	50,3%	2 386 700	2 478 200	49,1%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Fin juin 2014, 56,3% des inscrits en catégorie A sont indemnisés (-1,0 point sur un an). Parmi ceux inscrits en catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite de courte durée au cours du mois) 52,2% sont indemnisés (-1,0 point). Un quart des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie C est indemnisé (-1,0 point), le montant du revenu lié à l'activité exercée n'étant souvent pas cumulable avec une allocation.

Tableau 3 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par sexe et âge

		juin-13			juin-14		
		chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
88	< 25 ans	168 000	196 500	46,1%	162 000	201 600	44,6%
l ü	25 - 49 ans	817 800	701 000	53,8%	839 300	762 000	52,4%
hommes	50 ans ou plus	352 300	180 800	66,1%	373 000	207 900	64,2%
h	Total	1 338 100	1 078 300	55,4%	1 374 300	1 171 500	54,0%
S	< 25 ans	137 900	212 400	39,4%	129 000	212 200	37,8%
me	25 - 49 ans	737 200	784 200	48,5%	734 700	842 400	46,6%
femmes	50 ans ou plus	358 500	222 100	61,7%	371 200	252 100	59,6%
Į.	Total	1 233 600	1 218 700	50,3%	1 234 900	1 306 700	48,6%
Total	< 25 ans	305 900	408 900	42,8%	291 000	413 800	41,3%
	25 - 49 ans	1 555 000	1 485 200	51,1%	1 574 000	1 604 400	49,5%
To	50 ans ou plus	710 800	402 900	63,8%	744 200	460 000	61,8%
	Total	2 571 700	2 297 000	52,8%	2 609 200	2 478 200	51,3%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de chômeurs indemnisés est croissante avec l'âge du demandeur d'emploi : en juin 2014, elle est égale à 41,3% pour les demandeurs de moins de 25 ans alors qu'elle se situe à 61,8% pour ceux âgés de 50 ans ou plus, ceci étant dû au fait que beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi n'ont pas suffisamment de référence de travail pour être indemnisés. Quelle que soit la tranche d'âge observée, la proportion d'indemnisés est plus forte pour les hommes que pour les femmes.

Globalement, le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté sur un an (+1,5%). Il a augmenté pour les hommes et femmes d'âges intermédiaires (+1,2%) pour les 25 à 49 ans) ou les plus âgés (+4,7%) pour les 50 ans ou plus) alors qu'il a diminué pour les plus jeunes (-4,9%) pour les moins de 25 ans)

Le nombre de chômeurs non indemnisés s'est accru également entre juin 2013 et juin 2014 (+7,9%), du fait surtout de l'augmentation des plus âgés (+14,2%).

juin 2013 juin 2014 évolution annuelle effectif pourcentage effectif pourcentage dossier rejeté 1 319 100 57,4% 1 419 300 57,3% 7,6% dont 654 200 49,6% 723 600 51,0% 10,6% conservation d'une activité réduite 30,2% durée d'affiliation insuffisante 414 300 31,4% 428 800 3,5% activité hors champ d'application du régime 91 800 7,0% 90 700 6,4% -1,2% 52 300 51 000 délai de forclusion atteint 4,0% 3,6% -2,5% rejet administratif pour départ volontaire 41 800 3,2% 42 100 3,0% 0,7% condition de ressources non remplies 42 800 3,2% 47 400 3,3% 10,7% 2,5% autres rejets 21 900 1,7% *35 700* 63,0% interruption momentannée d'indemnisation 649 700 28,3% 717 200 28,9% 10.4% dont activité réduite 603 900 93,0% 666 200 92.9% 10,3% autres 45 800 7,0% 51 000 7,1% 11,4% 7,8% 190 500 7,7% droits épuisés 178 900 6,5% attente d'indemnisation 99 200 4,3% 102 600 4,1% 3.4% 50 000 2.2% 48 600 autres cas 2.0% -2,8% 2 297 000 7.9% Total 100% 2 478 200 100%

Tableau 4 : Chômeurs non indemnisés selon le motif

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Le principal motif de non-indemnisation est le rejet du dossier (dans près de 6 cas sur 10), essentiellement parce que le demandeur n'a pas suffisamment travaillé pour être indemnisé ou conserve une activité importante.

Dans plus du quart des cas, la non-indemnisation n'est que provisoire, notamment parce que le demandeur a exercé au cours du mois une activité réduite dont l'importance ne permet pas le cumul avec une indemnisation.

Enfin dans un peu plus d'un cas sur dix, le demandeur est soit en attente d'indemnisation (par exemple, suite à l'application automatique d'un différé d'indemnisation ou à un décalage du début de l'indemnisation du fait du paiement de congés payés) soit a épuisé ses droits à indemnisation.

## Sources et méthode :

La proportion des chômeurs indemnisés est définie comme le rapport entre le nombre de chômeurs indemnisés et le nombre de ceux potentiellement indemnisables.

Le potentiel indemnisable recouvre le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 (DEFM ABC) établi à la fin du mois écoulé, complété du nombre de dispensés de recherche d'emploi (DRE). Il intègre aussi les chômeurs indemnisés inscrits dans les catégories D et E (cela concerne certains allocataires de l'ATA, bénéficiaires d'un contrat aidé, créateurs d'entreprise) ainsi que les effectifs liés aux informations connues avec retard (par exemple celles issues du délai de traitement des dossiers, du dépôt tardif des demandes d'allocation ou du délai de récupération de pièces justificatives).

En harmonisant les grandeurs "potentiel indemnisable" et "chômeurs indemnisés", cette méthode permet une bonne estimation des chômeurs non indemnisés et, par voie de conséquence, de la proportion de chômeurs indemnisés.

Les analyses sont conduites à partir du rapprochement de fichiers exhaustifs sur la période traitée extraits du FNA et du Fichier historique statistique (FHS) et du fichier STMT. Cette nouvelle méthode de calcul est applicable uniquement à partir de décembre 2009.

Guillaume DELVAUX Département Marché du travail

**POUR EN SAVOIR PLUS** 

contact@DSEE-poleemploi.fr

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex20

**Directeur de publication** Jean BASSÈRES

**Directeur de la rédaction** Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

